

Initiatives ministérielles

La motion n° 10 encouragerait activement l'innovation dans les technologies.

Les objectifs globaux de tout grand projet de loi, comme celui qui porte sur les télécommunications, devraient comprendre un engagement qui consisterait à rendre l'industrie plus concurrentielle et plus efficace, ce que le gouvernement cherche tellement à faire.

Or, le gouvernement n'a pas pu s'assurer que nous ferions tout notre possible non seulement pour élaborer des techniques innovatrices dans certains centres du Canada, mais également pour disséminer nos progrès technologiques et nos moyens de recherche et de développement dans toutes les régions du Canada.

Au cours des discussions, nous avons longuement débattu la question de savoir s'il faudrait parler d'un engagement au Canada ou dans tout le Canada. Je soutenais que les entreprises qui se livrent à la recherche et au développement sont centralisées. Le centre du Canada, l'Ontario et le Québec, a certainement la part du lion pour ce qui est du développement industriel de même que de la recherche et du développement.

Vu l'importance et la dispersion de l'industrie des télécommunications, je pense que nous devrions prendre des mesures précises pour essayer d'avoir un développement plus homogène dans le pays. Il faudrait faire en sorte que les secteurs innovateurs et de haute technologie qui surgissent du fait de la révolution technologique se développent non pas au Canada, mais dans tout le Canada. Il serait bon de les utiliser comme une sorte d'outil de développement industriel et régional.

J'ai été plutôt surpris de constater, en discutant de cette partie, que le gouvernement voulait absolument s'en remettre aux forces du marché et à la nature toujours plus compétitive de l'industrie et ne pas assurer la protection, par exemple, des emplois canadiens dans l'industrie. Il n'y a aucun engagement de la part du gouvernement pour utiliser la politique des télécommunications comme une sorte d'initiative de politique sociale visant à promouvoir l'expansion des emplois canadiens.

Nous avons un exemple des problèmes qui se posent dans la décision de BC Tel, mentionnée aujourd'hui, de licencier 820 employés à cause de la concurrence d'une société détenue à 20 p. 100 par des Américains. Nous

voyons une invasion graduelle de l'industrie canadienne par les forces du marché américaines.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de prévoir un engagement qui consisterait à protéger les emplois canadiens dans cette partie de notre politique des télécommunications.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):
Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler de cette motion.

Le député d'Okanagan—Shuswap soulève à nouveau un point qu'il avait déjà abordé plus tôt pendant la période des questions, quand il parle des licenciements qui ont eu lieu dans le cas de BC Tel. Il mentionne le fait qu'on concurrence cette société. Il estime que cela entraîne l'américanisation du réseau téléphonique canadien.

• (1645)

Nous déplorons tous le fait qu'une société canadienne licencie des employés, mais il est étrange de voir la crédulité des gens qui écoutent le député nous raconter aujourd'hui que le fait qu'Unitel concurrence BC Tel est en quelque sorte la preuve de l'américanisation du réseau canadien. Il sait très bien qu'Unitel a un pourcentage de propriété canadienne qui est bien supérieur à celui de BC Tel.

Comment le fait de permettre qu'Unitel fasse concurrence à BC Tel en Colombie-Britannique peut-il avoir pour conséquence l'américanisation du réseau téléphonique canadien? Bien au contraire, BC Tel est une société dont la propriété est actuellement protégée et qui doit l'être du fait que la mainmise américaine y est considérable. Je tenais d'abord et avant tout à préciser ce fait.

Le deuxième point que soulève le député est extrêmement intéressant. Il a trait au fait qu'au beau milieu du débat en comité, le gouvernement a décidé de modifier la loi de façon à ce qu'il ne soit pas fait mention de la culture. Pourquoi a-t-il agi ainsi? C'est la première question que tout député est en droit de poser. Deuxièmement, quelles seront les conséquences de ce geste? Est-ce que cet amendement proposé par le gouvernement aura pour effet de réduire le rôle du gouvernement dans le dossier culturel? Est-ce que l'absence de dispositions touchant cet aspect dans le projet de loi va empêcher le gouvernement de faire quelque chose dans l'intérêt de la culture canadienne?